Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600313-20251209-D2025_0912_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	19

L'an deux mille vingt-cinq , le 09 décembre à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 décembre 2025

Délibération n° 2025 – 09 /12 -09

Présents : JARNO Claude - BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu

Absents ayant donné procurations : GUEZENNEC Bruno à JARNO Claude - THILL Noémie à PRIGENT Marie

Absents : GARANGER Clémence - LE GUEN Karine –NAYEL Christian –-LUCAZEAU Vincent

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Acquisition de poteaux d'incendie et demande de subvention auprès de l'Etat

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les communes sont chargées du service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.
Une étude a été menée par la Saur en novembre 2024 afin d'analyser les risques présents sur le territoire de la commune, de connaitre l'état de l'existant en prenant en compte les projets futurs connus, et d'évaluer les besoins en PEI (Points d'Eau Incendie). L'étude montre qu'il y a 21 poteaux d'incendie implantés.
A l'issue de l'étude, 34 points d'eau supplémentaires sont proposés :
- 17 poteaux d'incendie
- 11 réservoirs souples
- 6 PENA potentiels

La décision n°2025-18/07-37 en date du 18 juillet 2025 a validé l'implantation de 5 nouveaux poteaux d'incendie.
Il est proposé de prévoir l'acquisition de 12 poteaux d'incendie et d'une bâche. Le montant hors taxe de cette acquisition s'élève 98 440,86 euros
Il est également proposé de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert à hauteur de 80% ce qui conduit au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour un montant estimatif de 78 752,68 euros soit 80% des dépenses HT

- Sous réserve de l'obtention de la subvention demandée, d'autoriser le Maire à signer les devis pour l'acquisition de 12 poteaux d'incendie et d'une bâche pour un montant prévisionnel de 98 440 ,86 euros HT

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 09 décembre 2025
Le Maire,
Claude JARNO

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié :

La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎ 02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.